



D.2017.10.04.9.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

9 - COMMUNICATION**9.2 - Partenariat et convention entre Tisséo-collectivités (SMTC) et LE MAGAZINE LE POINT (Sebdo Le Point), organisateur de la manifestation FUTURAPOLIS. Approbation et autorisation de signer la convention n° 2017-1077**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la sixième édition de la manifestation Futurapolis, qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2017 le long du Quai des Savoirs (desservi par le réseau métro, tram, bus Tisséo), il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-collectivités (SMTC) et le Magazine Le Point, organisateur de la manifestation. Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Aussi, Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à assurer (...) :

La mise à disposition d'espaces d'affichage sur le réseau bus Tisséo

Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à assurer la présence d'affiches sur les espaces d'affichage suivants (dos conducteurs, voussures de bus) 13 au 25 novembre 2017.

Sebdo Le Point s'engage à prendre à sa charge les frais liés à l'impression et à la livraison des affiches avant le 27 octobre 2017.

La diffusion d'un message sonore sur le réseau métro Tisséo (lignes A et B)

Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore sur les lignes A et B du réseau Métro du 13 au 25 novembre 2017. Dans ce cadre, Sebdo le Point s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo-collectivités (SMTC) avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

La prise en charge d'achats d'espaces publicitaires

Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à prendre à sa charge l'achat des espaces publicitaires suivants :

- 3 grands arrières de bus en habillage du 15 au 28 novembre 2017,
- 133 faces en arrière capital (format 2m², idem mobilier urbain) du 21 au 27 novembre 2017.

Sebdo le Point s'engage à prendre connaissance des contraintes techniques communiquées et à assurer la remise des éléments avant la date butoir précisée.

En contrepartie, Sebdo le Point s'engage à :

- Faire figurer le logo de Tisséo-collectivités (SMTC) sur l'ensemble des supports de communication l'événement ;
- Mettre à la disposition de Tisséo-collectivités (SMTC) un emplacement type stand d'exposition de 12 m² en vue de valoriser ses innovations dans le cadre du « Lab » de Futurapolis ;
- Assurer la participation d'un représentant de Tisséo-collectivités (SMTC) à l'une des conférences de Futurapolis ;
- Offrir à Tisséo-collectivités (SMTC) un package de Relations Publiques pendant l'événement (2 invitations pour chacun des 2 dîners de « gala », 10 pass illimités pour Futurapolis et Espace VIP) ;
- Mettre à la disposition de Tisséo-collectivités (SMTC) une salle de conférence au Muséum d'Histoire Naturelle pour l'organisation d'une conférence qui lui est propre (en option).

La convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière partie et prendra fin au plus tard le 25 novembre 2017.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-9-2D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

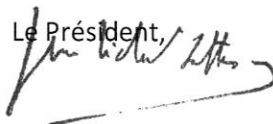
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le magazine Le Point (Sebdo le point).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention avec le magazine Le Point (Sebdo Le Point).

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE PARTENARIAT
n° 2017-1077

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à signer la présente, par délibération n° 2017.10.04.9.2 du 04 octobre 2017,

Ci-après désigné « Tisséo-Collectivités (SMTC) »

ET

LE MAGAZINE LE POINT (Sebdo Le Point) situé à Immeuble Le Barjac 1 boulevard Victor, 75015 Paris représenté par Monsieur François CLAVERIE en qualité de Directeur Général Délégué dûment habilité à l'effet des présentes, agissant au nom et pour le compte de « Sebdo Le Point »

Ci-après dénommée « Sebdo Le Point »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la sixième édition de la manifestation Futurapolis, qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2017 le long du Quai des Savoirs (desservi par le réseau métro, tram, bus Tisséo), il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-collectivités (SMTC) et le Magazine Le Point, organisateur de la manifestation.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-collectivités (SMTC) et de Sebdo Le Point dans le cadre des actions organisées par cette dernière.

ARTICLE 2 - DIFFUSION D'UN MESSAGE SONORE SUR LE RESEAU METRO TISSEO (LIGNES A ET B)

Tisséo-collectivités (SMTC) s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore sur les lignes A et B du réseau Métro du 13 au 25 novembre 2017. Dans ce cadre, Sebdo le Point s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo-collectivités (SMTC) avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-9-2D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

ARTICLE 3 - PRESENCE D’AFFICHES SUR LE RESEAU BUS TISSEO

Tisséo-collectivités (SMTC) s’engage à assurer la présence d’affiches sur les espaces d’affichage suivants (dos conducteurs, voussures de bus) 13 au 25 novembre 2017.

Sebdo Le Point s’engage à prendre à sa charge les frais liés à l’impression et à la livraison des affiches avant le 27 octobre 2017.

ARTICLE 4 - ACHAT D’ESPACES PUBLICITAIRES

Tisséo-Collectivités (SMTC) s’engage à prendre à sa charge l’achat des espaces publicitaires suivants :

- 3 grands arrières de bus en habillage du 15 au 28 novembre 2017,
- 133 faces en arrière capital (format 2m², idem mobilier urbain) du 21 au 27 novembre 2017.

Sebdo Le Point s’engage à prendre connaissance des contraintes techniques communiquées et à assurer la remise des éléments avant la date butoir précisée.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU MAGAZINE SEBDO LE POINT

En contrepartie, Sebdo le Point s’engage à (...)

- faire figurer le logo de Tisséo-collectivités (SMTC) sur l’ensemble des supports de communication l’événement ;
- mettre à la disposition de Tisséo-collectivités (SMTC) un emplacement type stand d’exposition de 12 m2 en vue de valoriser ses innovations dans le cadre du « Lab » de Futurapolis ;
- assurer la participation d’un représentant de Tisséo-collectivités (SMTC) à l’une des conférences de Futurapolis ;
- offrir à Tisséo-collectivités (SMTC) un package de Relations Publiques pendant l’événement (2 invitations pour chacun des 2 dîners de « gala », 10 pass illimités pour Futurapolis et Espace VIP) ;
- mettre à la disposition de Tisséo-collectivités (SMTC) une salle de conférence au Muséum d’Histoire Naturelle pour l’organisation d’une conférence qui lui est propre (avec cocktail à la charge de Tisséo-collectivités (SMTC)).

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation des manifestations précitées ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 25 novembre 2017 sauf cas de résiliation prévue à l’article 8.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l’objet d’un avenant signé par les parties.

ARTICLE 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, en cas de non-respect par l'une des parties des obligations contractées au titre des présentes constaté par acte extra-judiciaire, en cas d'annulation de la manifestation, ou en cas de force majeure.

ARTICLE 9 – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-collectivités (SMTC)
Le Président,

Pour Sebdo Le Point
Le Président-Directeur général,

Jean-Michel LATTES